

Projet 2024 / 2026 éducatif territorial

INTÉGRANT LE DISPOSITIF PLAN MERCREDI



Mairie de Plumélieu-Bieuzy
4 Place du Général de Gaulle
56930 Plumélieu-Bieuzy

Tél. : 02 97 51 80 28
Email : accueil@plumelieu-bieuzy.bzh
www.plumelieu-bieuzy.bzh

Sommaire

I. Données générales

1. Identification
2. La durée du PEDT
3. Périmètre et public
4. État des lieux

II. Un projet partagé

1. L'éducation est l'affaire de tous
2. Le comité de pilotage
3. La direction et l'animation

III. Modalités de mise en œuvre

1. Les intentions éducatives
2. Les objectifs éducatifs
 - a) Quelles valeurs la municipalité veut défendre ?
 - b) Les objectifs avec les domaines d'intervention et projets

IV. Focus sur le Plan Mercredi et sa généralisation à l'ensemble du PEDT

V. Évaluation du projet

1. Les modalités d'évaluation
2. Ajustements

Lexique

Annexe



Préambule

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D.512-12 du code de l'Éducation, formalise une démarche, permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant de son territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité dans le respect des compétences de chacun, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Il s'entend avant tout par un outil de collaboration locale entre les différents co-éducateurs d'un territoire. Grâce aux échanges il recense un maximum de ressources mobilisables dans le but de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT est basé sur les grandes orientations de la politique éducative locale qui se veut accessible à tous, où le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant ; il traduit l'engagement de la commune en ce sens par différentes actions dont certaines sont déjà mises en œuvre et doivent être maintenues.

Bien grandir à Pluméliau-Bieuzy

1. Données Générales

1. IDENTIFICATION

Mairie de Pluméliau-Bieuzy
4 Place du Général de Gaulle
56930 Pluméliau-Bieuzy
Tél. : 02 97 51 80 28
Mail : accueil@plumeliau-bieuzy.bzh
www.plumeliau-bieuzy.bzh

Mme Émilie LE FRENE
Adjointe aux affaires scolaires, jeunesse et CMJ
Mail : emile.lefrene@plumeliau-bieuzy.bzh

Mme Audrey LE GUENNEC
Responsable du Pôle jeunesse
Tél. : 06 47 56 82 89
Mail : jeunesse@plumeliau-bieuzy.bzh

2. LA DURÉE DU PEDT

Elle est de 2 ans et reconductible, soit pour la période 2024 à 2026.

3. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC

Le projet éducatif de territoire (PEDT) s'adresse aux enfants et aux jeunes du territoire de 0 à 18 ans. Pour faciliter la lecture le terme enfant sera utilisé au sens large.

Le périmètre concerné est celui de la commune nouvelle de Pluméliau-Bieuzy, composée des communes historiques de Pluméliau et de Bieuzy. Elle se trouve dans le canton de Pontivy au cœur du triangle Pontivy-Baud-Loctminé, avec ses 86.7 km², elle est l'une des communes les plus étendues du département.

- Population de Pluméliau-Bieuzy : 4 341 habitants*
- Part de 0 à 14 ans : 17,2 %*

*Données INSEE 2020

LES ATOUTS DU TERRITOIRE

La présence d'une industrie agroalimentaire dans le secteur et la 2x2 voies reliant Pontivy à Baud offrent à la commune un pôle d'attraction privilégié.

Les nombreux services de proximité tels que l'agence postale, les médecins, infirmières, les dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, cabinet vétérinaire, diététicienne, un nouveau pôle médical avec 2 médecins et bientôt un 3^e, ainsi que les petits commerces et les supermarchés, et de même que le dynamisme de nombreuses associations locales, contribuent également à faire de Pluméliau-Bieuzy une commune attractive.



LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

- Des difficultés de mobilités liées au territoire étendu et rural.
- Absence d'un collège et d'un lycée sur la commune.
- Ville-dortoir, les familles se déplacent vers les plus grandes villes pour travailler ce qui nécessite des modes d'accueils adaptés (grandes amplitudes horaires, continuité de l'offre...).



4. ÉTAT DES LIEUX

LES ÉCOLES



La commune de Plumélieu-Bieuzy compte trois écoles primaires, dont 2 écoles publiques et 1 école privée sous contrat d'association :

Pôle scolaire « Simone Veil »

2 rue de la Paix 56930 Plumélieu-Bieuzy



École Roland Le Merlus

Rue du Maralys - Bieuzy 56310 Plumélieu-Bieuzy



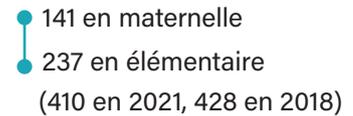
École privé Saint-Méliau

8 bis rue des Marguerites 56930 Plumélieu-Bieuzy



Au total :

378 enfants scolarisés sur la commune



SUR LA COMMUNE ON DÉNOMBRE :

552 familles avec au moins un enfant*

146 familles monoparentales*

Total : 749 enfants* de 0 à 14 ans

LE PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le PEEJ est composé de trois structures :

le Pôle Périscolaire avec l'accueil du matin et du soir et le temps de restauration scolaire ;

le Pôle Enfance avec les mercredis périscolaires et les vacances en extrascolaire ;

et le Pôle Jeunesse avec les mercredis périscolaires et les vacances en extrascolaires (Activ'Jeunes), les séjours et camps, l'Espace Jeunes et le Projet Jeunes.

Chaque structure est sous la responsabilité d'une directrice BPJEPS LTP / BAFD / DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et culturelles et d'un(e) adjoint(e) BAFD.



LE PORTAIL FAMILLE

Pour faciliter les inscriptions et les démarches, la commune a mis en place depuis plusieurs années le portail famille. Cet outil numérique permet aux familles d'effectuer leurs réservations/annulations en ligne pour les activités périscolaires (garderies, cantine, accueils de loisirs) et extrascolaires (accueils de loisirs, séjours et camps).

Cela leur permet également d'avoir accès aux programmes et aux actualités du PEEJ. L'application est accessible sur ordinateur, tablette et smartphone.



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DURANT LES VACANCES

Inscription sur la base de deux demi-journées de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30 + un repas ou un pique-nique possible de 12h00 à 13h30.

Possibilité d'inscription à la demi-journée.

Un accueil est également possible les jours d'ouverture le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 17h30 à 19h00 sur inscription.

UN TRANSPORT GRATUIT ENTRE BIEUZY ET PLUMÉLIAU

Un transport entre Bieuzy et Pluméliau est possible chaque jour d'ouverture et sur inscription uniquement : le matin de 8h45 à 9h00 et le soir de 17h30 à 17h45.

Il est également possible le midi de 12h à 12h15 sur demande.

L'ACCUEIL DE LOISIRS (PÔLE ENFANCE)

Il est ouvert aux enfants de 2 ans (si scolarisé) à 8 ans, pendant toutes les vacances scolaires. L'Accueil de Loisirs fonctionne de 7h00 à 19h00 et a une capacité d'accueil de 48 enfants par jour.

Les jeunes de 8 ans peuvent mixer les activités avec ceux de l'Activ'Jeunes en fonction du programme.

De 7h00 à 9h00, l'accueil du matin, permet aux enfants de venir sur la structure avant le début des activités de la journée. L'accueil du soir commence à partir 17h30 et se termine à 19h00.

Les activités proposées sont adaptées aux envies des enfants, à leur âge et à leur état de fatigue.

Pluméliau-Bieuzy

Le Pôle
Éducation Enfance Jeunesse
vous propose

une navette gratuite

Pluméliau
• Ecole
• Centre
• Salle de sport
• Espace famille

Bieuzy
• Salle polyvalente

SUR INSCRIPTION
via le portail famille

Transport Bieuzy

Salle polyvalente
Départ : 8h30
Retour : 17h30

Vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants aux activités proposées par nos services. Le Pôle Éducation Enfance Jeunesse vous propose **une navette gratuite les mercredis.**

Possibilité (sur demande) d'une navette le midi (13h15 à la salle polyvalente de Bieuzy) et le soir selon les horaires de l'activité.



L'ACTIV'JEUNES (PÔLE JEUNESSE)

Il est ouvert durant les vacances sur les mêmes horaires que le Pôle Enfance, mais aussi en soirée en fonction du programme. Possibilité d'accueil anticipé et différé au sein de l'Accueil de loisirs est proposé en concertation avec les enfants des activités sportives, des activités manuelles, des activités culturelles, des chantiers loisirs citoyens, des sorties, des soirées à thème, des séjours, des camps... Les horaires sont variés et adaptés en fonction des envies des jeunes.

Une cotisation annuelle de 2.08 € est demandée pour les activités Chantiers Loisirs Citoyen et Forma'Loisirs. Les chantiers permettent de récolter des bons de réduction à valoir sur les activités ou au sein des commerces partenaires de la commune (2 € de l'heure ou 5 € dans le cadre du Projet Jeunes). Les forma'loisirs donnent la possibilité de se former (gestes de premiers secours, la bonne utilisation des réseaux sociaux...).

DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PS JEUNES CONVENTIONNÉ - CAF

L'ESPACE JEUNES (PÔLE JEUNESSE)

Un accueil libre, sous la surveillance d'un adulte, où les jeunes de 11 à 17 ans peuvent se retrouver pour discuter, faire un babyfoot, un billard, jouer aux fléchettes, échanger avec l'animateur référent sur des projets possibles...

Il est ouvert (sauf exception) le lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 18h00, ainsi que les mardis de 17h00 à 19h00 et les mercredis de 14h00 à 18h00 hors vacances. Une cotisation annuelle de 2 € 08 est demandée.

PROMENEURS DU NET (PÔLE JEUNESSE)

Depuis 2019, nous avons deux agents du Pôle Jeunesse qui sont présents sur l'internet via les réseaux sociaux pour réaliser une action éducative. Ils écoutent, informent, accompagnent, conseillent et préviennent. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante. Les promeneurs du Net sont des professionnels présents sur un territoire digital très vaste et peu encadré.

LE PROJET JEUNES (PÔLE JEUNESSE)

C'est un accueil de jeunes, destiné aux 13-17 ans. En leur proposant un lieu convivial, des horaires adaptés, un animateur à leur écoute, les jeunes peuvent se retrouver et se rassembler autour de projets communs (par exemple, organisation d'un séjour neige, voyage à but humanitaire ou linguistique, sorties sur une soirée ou un weekend, participation à des œuvres caritatives comme le téléthon). Une navette est à disposition des jeunes sur simple demande.

Pluméliau-Bieuzy

DÈS 8 ANS

ACTIV'JEUNES
DU 8 JUILLET AU 30 AOÛT 2024 - SALLE DE SPORT

ET toi TU FAIS QUOI cet été?

DES VACANCES ACTIVES ET SPORTIVES

STAGES
FUSÉE - THÉÂTRE - ESCALADE
MINECRAFT - SAVOIR ROULER À VÉLO

SORTIES
LA RÉCRÉ DES 3 CURES - AQUAREV'
PUMPTRACK - KARTING - KINGOLAND
CHAR À VOILÉ (SAINT-PIERRE-QUIBERON)
SOIRÉE À CARNAC - SOIRÉE MURDER...

ANIMATIONS
CUISINE - HERBIER - ORIGAMI - JEUX D'ÉQUIPE
DIAMOND PAINTING - ROYAL RUMBLE
MOULAGE EN PLÂTRE - BRACELETS BRÉSILIENS
TENNIS - OLYMPIADES - HOCKEY...

RENSEIGNEMENTS
JEUNESSE@PLUMELIAU-BIEUZY.BZH
TEL : 06 47 86 82 99
INSCRIPTION PAR LE PORTAIL FAMILLES

LES ACCUELS ANTICIPÉS (7H-9H) ET DIFFÉRÉS (17H30-19H) SE DÉROULENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS À L'ESPACE DROSERA.

Conception et réalisation : Service Communication - Mairie de Pluméliau-Bieuzy - Place du Général de Gaulle (35000) - 14 10 11 12 13 - France - Imprimé par nos soins.

LE PÉRISCOLAIRE

La collectivité organise deux accueils périscolaires, un au Pôle scolaire Simone Veil et l'autre à l'école Roland Le Merlus. La collectivité n'intervient pas sur les temps périscolaire (matin et soir) de l'école privée Saint Méliau, seulement sur le temps du midi aux restaurants scolaires.

En matière d'organisation administrative, déclaration auprès de la SDJES, la directrice du périscolaire est déclarée en tant que directrice sur les accueils du Pôle scolaire Simone Veil, les directrices des Pôle Enfance et Jeunesse et leurs adjoints sont en direction adjointe. En ce qui concerne les accueils de l'école Roland Le Merlus, ceux-ci ne sont pas déclarés auprès de la SDJES pour des raisons de fréquentations et de coûts.

La directrice du périscolaire est présente sur le Pôle Scolaire Simone Veil le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 à 18 heures et d'astreinte de 7 à 8 heures les matins et de 18 à 19 heures les soirs. En cas d'absence, elle est remplacée par un(e) adjoint(e).



Accueil Périscolaire du matin et du soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Le matin de 7h00 à 8h35 : au sein du Pôle scolaire pour tous les enfants.
- Le soir de 16h15 à 19h00 : au sein du Pôle scolaire pour les élémentaires et au Pôle Enfance à l'Accueil de Loisirs pour les maternelles..

L'aide aux devoirs

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :
le soir de 16h45 à 17h30 sur inscription uniquement.



Le temps du midi

- Il n'y a pas d'accueil organisé, les enfants partent soit avec leurs parents manger chez eux, soit aux restaurants scolaires qui sont sous la responsabilité du PEEJ, mais non déclaré auprès de la SDJES.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Stucture	École du Bel Air			
07:00	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
07:30	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire
08:00	déclaré	déclaré	déclaré	déclaré
08:30	7h00-8h35	7h00-8h35	7h00-8h35	7h00-8h35
09:00	Classe 8h45-12h15	Classe 8h45-12h15	Classe 8h45-12h15	Classe 8h45-12h15
09:30				
10:00				
10:30				
11:00				
11:30	Repas, trajet + récréation 12h15-13h45	Repas, trajet + récréation 12h15-13h45	Repas, trajet + récréation 12h15-13h45	Repas, trajet + récréation 12h15-13h45
12:00				
12:30				
13:00				
13:30				
14:00	Classe 13h45-16h15	Classe 13h45-16h15	Classe 13h45-16h15	Classe 13h45-16h15
14:30				
15:00				
15:30				
16:00				
16:30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
17:00	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire
17:30	déclaré	déclaré	déclaré	déclaré
18:00	16h15-19h00	16h15-19h00	16h15-19h00	16h15-19h00
18:30	Étude	Étude	Étude	Étude
19:00	16h45-17h30	16h45-17h30	16h45-17h30	16h45-17h30



RESTAURATION

SCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE Du 1^{er} au 05 juillet 2024



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

MACÉDOINE
DE LÉGUMES

Présence : oeufs, moutarde
Trace : céleri

SPAGHETTI À LA
BOLOGNAISE FAÇON
VEGÉTARIENNE

Présence : gluten, arachide, lait,
céleri, sulfites

FROMAGE

Présence : lait

FRUITS DE
SAISON

SALADE VERTE
EMMENTAL

Présence : gluten, lait, moutarde,
sulfites

BŒUF
STROGANOV

Présence : gluten, lait, sulfites

POMMES DE TERRE

PETIT SUISSE
AROMATISÉ

Présence : lait

ABRICOTS
AU SIROP

TOMATES
VINAIGRETTE

Présence : moutarde, sulfites

JAMBON BLANC

Présence : céleri

JARDINIÈRE DE
LÉGUMES

Présence : gluten,
arachide, lait, céleri

FROMAGE

Présence : lait

FRUITS DE
SAISON

BETTERAVE CUIITE ET
MAÏS VINAIGRETTE

Présence : oeufs, moutarde, sulfites

SAUTÉ DE DINDE AUX
CHAMPIGNONS

Présence : gluten, lait

BOULGOUR

Présence : gluten, lait

FROMAGE

Présence : lait

FRUITS DE
SAISON

MELON

BLANQUETTE
DE POISSON

Présence : gluten, poisson, lait,
sulfites

Trace : crustacés

GRATIN DE
COURGETTES

Présence : lait
Trace : gluten

YAOURT NATURE AU
LAIT DEMI ÉCRÉMÉ

Présence : lait

COMPOTE DE POMMES
ET ANANAS

Bon appétit !

Menu réalisé par une Diététicienne-Nutritionniste dans le respect du Diagramme des Fréquences et du GEMRCN

Allergies et intolérances : nos recettes sont susceptibles de contenir des ingrédients pouvant entraîner des allergies ou des intolérances alimentaires.
Merci de vous rapprocher du directeur de la Cuisine Centrale pour tout renseignement complémentaire. Contact : cuisine.centrale@plumeliau-bieuzy.bzh

Ce menu pourra être modifié exceptionnellement en cas de défaillance d'un fournisseur, ou si des impératifs de service l'imposent.

Mercredis et Vacances			
Structure	Accueil de Loisirs 3 à 8 ans	Activ'Jeunes 8 à 17 ans	Espace Jeunes 11 à 17 ans
7 :00	Accueil du matin 7h00-9h00	Accueil du matin à l'Accueil de Loisirs 7h00-9h00	
	Transport 8h30-9h00	Transport 8h30-9h	
	Activités 10h - 11h30	Activités 9h30-11h30 (ou 12h)	
	Trajets + Repas 11h45-13h30	Trajets + Repas 12h-13h30	
	Activités 14h30-16h00	Activités 14h00-16h00	Accueil libre 14h00-18h00
	Goûter 16h00-16h30	Goûter 16h00-16h30	
	Transport 17h30-18h00	Transport 17h30-18h00	
	Accueil du soir 17h30-19h00	Accueil du soir à l'Accueil de Loisirs 17h30-19h00	
19 :00			

Le mercredi

- Cet accueil concerne le temps du mercredi, ouvert à tout enfant ayant un dossier complet et inscrit pour l'activité, la demi-journée ou sans repas ou la journée. L'ACM du mercredi fonctionne selon les mêmes modalités que les structures de l'extrascolaire ci-dessus.
- Le mercredi, les directrices Enfance et Jeunesse sont présentes, elles sont suppléées dans leurs missions d'un(e) adjoint(e) BAFD, elles sont présentes de 8h à 18 heures et d'astreinte de 7 à 8 heures le matin et de 18h00 à 19h00 le soir, englobant ainsi les différents temps d'accueil du mercredi.
- Le mercredi matin une passerelle est proposée aux enfants de 7 ans : ils peuvent participer aux activités proposées par les animateurs de l'Activ'Jeunes.



Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Enfants est composé d'enfants élus pour un mandat de deux ans. Accompagnés des élus adultes et des agents du Pôle Jeunesse, ils mènent des actions en lien avec l'environnement, la solidarité, la sécurité, les équipements publics...

Les élections se déroulent au sein des écoles de la commune auprès des enfants scolarisés en classes de CE2, CM1 et de CM2. (CE2 non éligibles).



2023

CM1
CM2



du Élections Conseil Municipal des Jeunes

JEUDI
12 JANVIER
2023

DÉPOSE
TA CANDIDATURE
AVANT LE 05 JANVIER
DANS
TON ÉCOLE



> **Participe** À LA VIE DE TA COMMUNE
> **Elabore** DES PROJETS
> **Exprime** TES IDÉES
> **Propose les** **et** **les** AU CONSEIL MUNICIPAL

Conception et réalisation : service Communication – Freepik – Mairie de Plumélieu-Bieuzy – Place du Général de Gaulle (56300) – Tél. 02 97 51 80 28 - Imprimé par nos soins.

L'EHPAD « Au fil du temps »

• Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), des activités communes entre et le Pôle Enfance et le Pôle Jeunesse et cette structure sont mises en place durant l'année.

Résidence la Villeneuve - Foyer de vie

• La résidence la Villeneuve accueille des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle « normale », y compris en milieu protégé, mais qui bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes.

Des activités communes entre le Pôle Enfance et le Pôle Jeunesse et la résidence la Villeneuve sont mises en place durant l'année.

Des résidents interviennent dans les différentes structures du PEEJ en tant qu'aide-animatrice ou sur la pause méridienne et au sein du Pôle Scolaire Simone Veil pour accompagner les enseignants pour les activités sportives ou culturelles.

Le Pôle Culturel « Les Imaginaires »

• Le Pôle culturel est un ensemble intégrant une médiathèque, une petite ludothèque, une micro-folie et un auditorium. Ces espaces sont des lieux qui favorisent le lien social, le vivre ensemble et l'échange inter-générationnel.

Sur le territoire de Bieuzy, une bibliothèque accueille des groupes d'enfants, d'adolescents ou d'adultes tout au long de l'année.

La crèche intercommunale : Plum'Mignons

• Il s'agit d'une crèche intercommunale de 24 places gérée par Baud Communauté ouverte depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

Le RPE

• Le relais petite enfance est un espace d'accompagnement, de rencontre et d'écoute pour les parents, les assistants maternels, les gardes à domicile et les candidats à une profession de la petite enfance. Baud Communauté qui en assure la gestion, des activités d'éveil sont également organisées sur chaque commune selon un calendrier préétabli.

Les associations

• Plumélieu-Bieuzy est riche d'un tissu associatif important avec une mobilisation de nombreux bénévoles, qui portent des projets dans des domaines très divers.

Une centaine d'activités sportives, culturelles et manuelles sont proposées par nos associations.

L'Outil en Main et les Restos du Cœur sont également présentes depuis quelques années.

Un Pôle associatif devrait ouvrir ses portes au troisième trimestre 2024.

2. Un projet partagé



1. L'ÉDUCATION EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses :

Les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative).

Les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative).

Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part de l'adulte ou de l'éduquant, subies, provoquées ou consciemment recherchées de la part de l'enfant ou de l'éduqué.

Ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine, toutes ces influences se conjuguent : l'éducation est globale.



Au fil de la vie, toutes ces influences ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'Éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, elle transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui, non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également à la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaire. L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : l'envie d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.

L'enfant est unique et indivisible, il doit être abordé dans sa globalité, il n'est pas uniquement celui de ses parents, un élève, un sportif ou un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut prétendre accompagner qu'une part de lui. Chaque enfant est différent, même au sein d'un collectif, il importe de se soucier des individualités.



LES INTERACTIONS QUI PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT :



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- La CAF (la Caisse d'Allocation Familiale) du Morbihan ;
- La MSA (la Mutualité Sociale Agricole) du Morbihan ;
- La SDJES (le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Morbihan ;
- La DSDEN (la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) du Morbihan ;
- Le CD56 (le Conseil Départemental) du Morbihan ;
- Baud Communauté ;
- Les directeurs et enseignants des écoles de la commune et des collèges de Baud.

LES AUTRES PARTENAIRES

- Les associations sportives, culturelles, artistiques et sociales ;
- Les parents d'élèves ;
- Les professionnels des communes de Baud Communauté ;
- Les services de la commune et du CCAS
(EHPAD, résidence la Villeneuve - Foyer de vie , Pôle culturel, services techniques...).



2. LE COMITÉ DE PILOTAGE

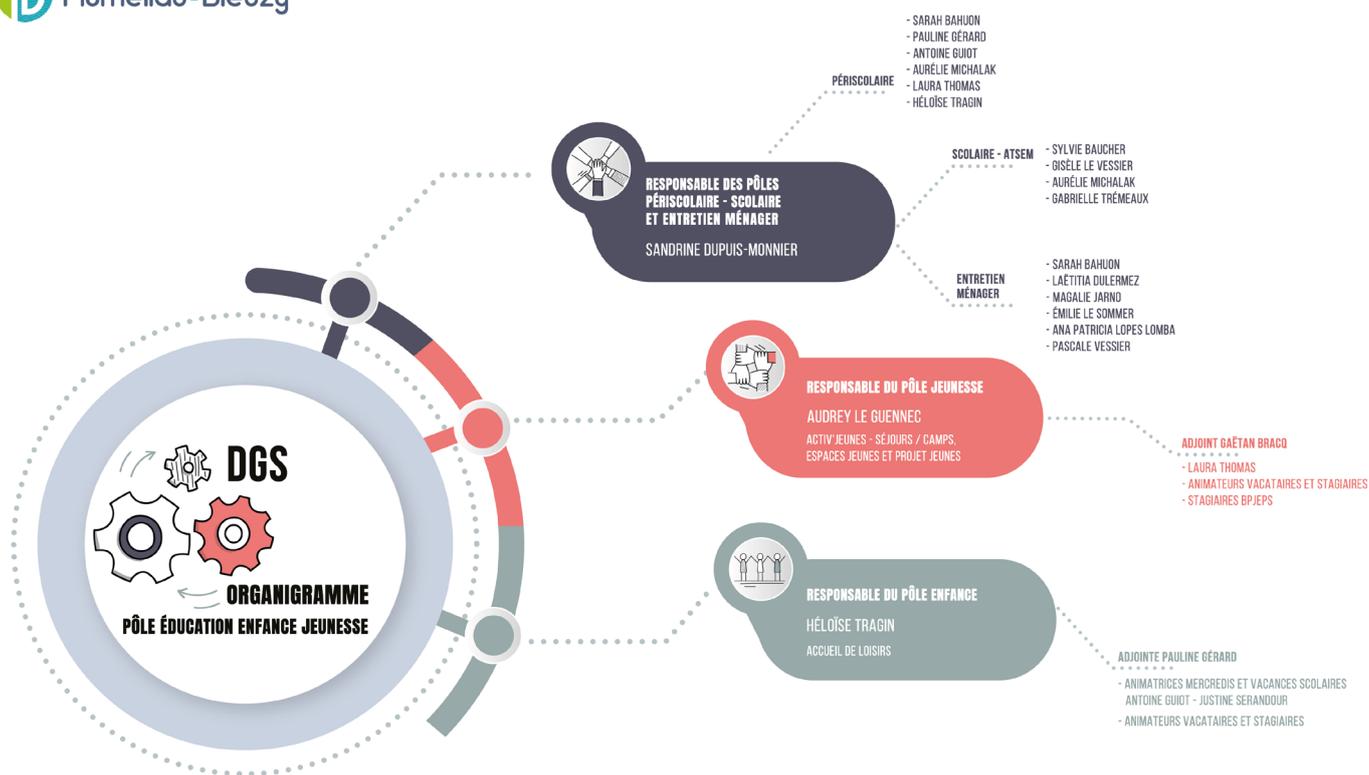
- Monsieur Le Maire ;
- Madame l'Adjointe au Maire en charge de la commission Affaires Scolaires, Jeunesse et CMJ ;
- Monsieur Le Directeur Général des Services ;
- Madame la Directrice du Pôle Jeunesse ;
- Madame la Directrice du Pôle Enfance ;
- Madame la Directrice du Pôle Périscolaire ;
- Mesdames les Directrices des écoles publiques ;
- Monsieur le Directeur de l'école privée ;
- Représentants des parents d'élèves ;
- Les DDEN des écoles publiques.

IL EST PILOTÉ
PAR LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET CMJ ET
LES RESPONSABLES DE SERVICES.

3. LA DIRECTION ET L'ANIMATION

Sous la responsabilité de Monsieur le Maire et des élus, les directrices des différentes structures et les animateurs auront en charge la coordination et la direction des temps extrascolaires et périscolaires. Cela comprend, entre autres choses, la rédaction et mise en œuvre, des projets pédagogiques au sein des différents établissements, la diversification de la palette d'activités et animations proposées. La gestion des ressources humaines (recrutement, contrats...). La formation des animateurs stagiaires et titulaires. La gestion financière (réalisation du budget annuel, comptabilité, facturation des familles...). La gestion de l'équipement et du matériel. L'équipe d'animation est une équipe permanente suppléée durant les vacances par des animateurs saisonniers. Les animateurs titulaires sont tous des agents de la fonction publique possédant des diplômes en relation avec l'animation (BAFA au minimum) et d'une solide expérience.

ORGANIGRAMME DU PEEJ



3. Modalités de mise en œuvre

1. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Les valeurs sur lesquelles s'appuie ce projet de territoire sont avant tout celles de l'indivisibilité, la laïcité, la République sociale et la démocratie sont les principes de la République.

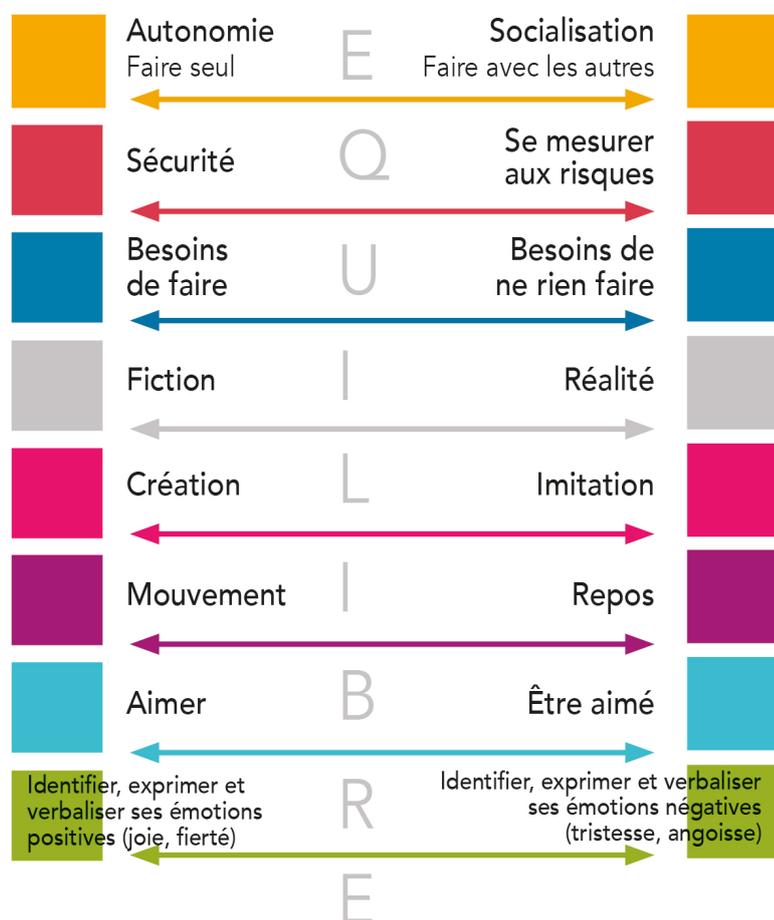
La municipalité de Pluméliau-Bieuzy souhaite que la notion « d'épanouissement de l'enfant » soit le fil conducteur de ce PEDT :

- Le vivre ensemble ;
- La réussite ;
- Le développement durable ;
- La participation citoyenne.

Le bien-être est un état agréable résultant de la satisfaction du corps et de l'esprit : un épanouissement global. Il est atteint lorsque les besoins fondamentaux* de l'enfant sont satisfaits. Ces besoins fonctionnent par paire et notre rôle est de permettre un équilibre entre elle.

Contribuer au bien-être de chaque enfant est la finalité des actions qui seront menés tout au long de ce projet en lien avec les intentions éducatives que la municipalité souhaite défendre.

* LISTE DES BESOINS FONDAMENTAUX



2. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A. QUELLES VALEURS LA MUNICIPALITÉ VEUT DÉFENDRE ?

Le vivre ensemble

- Le vivre ensemble doit permettre d'accueillir tous les enfants au sein de nos structures. Les principes de laïcité, de solidarité, d'égalité et de fraternité garantissent le vivre ensemble. Le respect, la tolérance et l'acceptation de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général du collectif, sont essentiels au vivre ensemble.

La réussite

- La réussite passe par un parcours scolaire valorisant mais aussi par une intégration sociale et professionnelle, l'accessibilité économique, ou encore l'ouverture à la culture et au sport. C'est aussi lié à l'appréhension positive des échecs, qu'ils soient vu comme des apprentissages et non comme une incapacité de réussir. Les actions et projets proposés aux enfants auront pour objectif d'atteindre, à leur rythme, une réussite pour aboutir à un épanouissement personnel.

Le développement durable

- Le développement durable permet à chacun de vivre dans un environnement sain. Il ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit de permettre à l'enfant de s'approprier ce concept dans les composantes de l'écologie, de l'économie et du social. C'est un enjeu d'éducation primordial, il est d'intérêt général et l'intégrer aux actions et projets est essentiel.



La participation citoyenne

- La participation citoyenne va bien au-delà du fait d'aller voter ou de donner son avis. Il s'agit de permettre l'expression, la responsabilisation de l'enfant en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le fruit d'échanges, de partages, d'écoute entre les membres d'un groupe. Elle se met en œuvre dans un cadre collectif et se concrétise par des actions et des projets.



- Si tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités pour différentes raisons sociologiques éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous avec équité une ouverture sur le monde à travers différentes approches.

B. LES OBJECTIFS AVEC LES DOMAINES D'INTERVENTION ET PROJETS

Le PEDT implique une cohérence éducative entre tous les temps de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, de fait, même si ces temps d'activité auront lieu à différents moments et en différents lieux, ils sont liés.

Les priorités sont le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Ainsi les orientations éducatives des différents axes du PEDT seront abordées à travers de multiples temps d'activités diverses et variées qui seront développés dans les projets pédagogiques des différentes structures.

La CTG mise en place avec les acteurs des communes de Baud Communauté (coordinateurs enfance-jeunesse, directeurs des collèges, associations, mission locale...) est un point de départ pour la mise en pratique des objectifs du PEDT. Les partages d'expériences et de moyens, les échanges et rencontres entre les équipes et les actions communes misent en place permettront de le faire vivre.

Axe 1 : favoriser le développement des valeurs du vivre ensemble par le biais de la solidarité, la laïcité, la fraternité et l'égalité

- Permettre à chacun de devenir acteur des structures : tarification au quotient familial, informer les familles.
- Comprendre, accepter et tolérer la différence : inclusion des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers, adapter l'accueil, former les équipes encadrantes sur le handicap et positionner un animateur supplémentaire pour les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.
- Développer les échanges intergénérationnels et inter-structures : partenariats avec l'EHPAD et le foyer de vie et les associations locales.

LES ACTIONS

Développer les tranches de tarifications au QF (nouvelles tranches, restaurants scolaires...), rendre plus accessible des services (EJ), proposer des nouvelles façons de communiquer avec les familles (newsletter, p'tit journal...), pérenniser et étendre les missions du poste renfort handicap, proposer de nouveaux partenariats avec les autres structures (EHPAD, foyer, écoles, assos). Mise en œuvre du savoir-rouler à vélo avec les écoles et les ACM. Intensifier le partenariat avec le PRH56 et l'étendre à toutes les structures. Intervenir dans les collèges sur les temps du midi pour installer un climat de confiance, créer avec la Villeneuve une salle des sens et la partager avec les autres structures, proposer des rencontres intergénérationnelles dans les restaurants scolaires...

Axe 2 : accompagner l'enfant à sa construction en tant qu'individu et à son épanouissement personnel

- Permettre à tous l'accès à une offre éducative adaptée et cohérente : formation continue des équipes éducatives, partenariats avec les associations, découvertes de nouvelles pratiques.
- Développer le sens de l'autonomie : être acteur de sa journée (espaces d'échanges, propositions activités...), proposer des activités, des projets variés qui visent des réalisations finales (productions, spectacles, exposition, tournoi...).
- Favoriser et contribuer au bien-être de l'enfant : sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire, au gaspillage, réaliser des actions de prévention (le bruit dans les restaurants scolaires, mars bleu, octobre rose...).

LES ACTIONS

Continuer à développer les compétences des agents en les formant (BPJEPS, BAFA, BAFD, PSC1...), permettre aux enfants de pouvoir participer aux activités des associations, proposer des programmes où les envies des enfants sont pris le mieux en compte, redynamiser l'EJ, mettre en place des projets inter structures avec un objectif final commun (savoir-rouler à vélo, exposition, productions, spectacles...), pérenniser et faire évoluer l'animation mars bleu en partenariat avec l'EHPAD et la Villeneuve et créer de nouvelles actions, continuer la sensibilisation au gaspillage alimentaire (mois du gaspillage), sensibiliser les enfants au bruit.

Axe 3 : Permettre à l'enfant d'appréhender les enjeux du développement durable et d'en respecter des valeurs et enseignements.

- Devenir un acteur averti et responsable : sensibilisation des enfants (gaspillages, tri-sélectif...).
- Développer la responsabilité de chacun : informations accessibles aux enfants, conseil d'enfants, actions écocitoyennes.
- Favoriser une meilleure compréhension des milieux qui nous entourent : découverte de la faune et de la flore, développer la prise de conscience de l'action de l'homme sur l'environnement.

LES ACTIONS

Programmer des visites de sites de recyclage, de ferme solaire..., formation sur le tri-sélectif avec Baud Communauté, respect du tri-sélectif, continuer la sensibilisation au gaspillage alimentaire (mois du gaspillage), avoir un affichage adapté aux enfants, construire des projets sur le développement durable, sur l'environnement (SOS Blavet), animation de type nettoignons la nature ...

Axe 4 : Permettre d'appréhender sa future citoyenneté

- Comprendre et s'impliquer dans son environnement : être acteur de la vie de la commune, accès aux institutions du territoire (CMJ, maison des arts, Le Carton voyageur...).
- En découvrant le patrimoine : découverte du patrimoine architectural, culturel et historique en lien avec le Pôle culturel, la micro-folie, les écoles et les accueils de loisirs.
- En développant l'esprit collectif : maintien du conseil municipal des jeunes, étendre les temps de paroles collectifs (débats, forums...), développer la coopération.

LES ACTIONS

Par le biais du CMJ, les enfants ont la possibilité de s'investir au sein de la vie communale, continuer à mettre en place des chantiers loisirs citoyen, organiser des projets (musique, danse, théâtre, arts, lecture, poésie, chant...) en partenariat avec le Pôle Culturel, la maison des arts, le Carton Voyageur et les associations, organiser des sorties pour découvrir le patrimoine local (l'art dans les chapelles) en intégrant des activités du type géocaching par exemple, favoriser les temps de paroles et d'écoute (cafés philo, forums débats, ateliers...), mettre en place des rencontres inter structures (tournoi, olympiades, pique-nique, goûters...)

Les projets pédagogiques des différentes structures auront comme point de départ ces objectifs éducatifs du PEDT. Les objectifs pédagogiques et les actions en découleront.

De plus, les actions suivantes prévues dans les projets d'écoles seront intégrées dans les propositions des activités sur tous les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants :

- La prévention du harcèlement (scolaire, cyber...);
- Le développement durable à travers le tri sélectif, la participation à des dispositifs tels que « un cahier, un crayon » ...;
- La sensibilisation aux célébrations citoyennes de la commune ;
- Le développement du potentiel artistique des enfants (L'art dans les chapelles, la micro-folie, les expositions, les spectacles, les créations, les projets...);
- Le Savoir-Rouler en vélo.



4. Focus sur le Plan Mercredi et sa généralisation à l'ensemble du PEDT

Plutôt de se cantonner à une application uniquement sur les mercredis, il nous a semblé plus pertinent de généraliser ce fonctionnement à l'ensemble des temps régis par le PEDT.

La base de ce dispositif réside en plusieurs points essentiels :

- **La mise en place d'un comité de pilotage**, participation à la rédaction, le suivi et l'évaluation du PEDT.
- **Une intégration des projets d'écoles dans les activités proposées**, les 3 écoles de la commune ont été conviées à participer aux temps de travail du COPIL et à nous transmettre leurs projets d'écoles pour que nous puissions les intégrer dans le choix d'activités.
- **Un travail conjoint entre équipes pédagogiques des différentes structures (ACM, écoles...) et des activités organisées en cycles en concertation avec les équipes d'enseignants**, sur la base de ce qui a été présenté en COPIL. Les équipes ont pu échanger sur ce qui pourrait être mis en place. Ce temps d'échange sera poursuivi lors des prochains COPILs mais aussi durant des temps de travail entre les services et les structures.
- **Développement des activités « fil rouge »**, des activités qui rassemblent les structures et/ou les enfants sur des projets à plus ou moins long terme font partie de ce qui pourrait être mis en place.
- **Les activités sont ludiques, récréatives, créatrices et ponctuées de sorties, mais demeurent à visé pédagogique.**
- **L'enfant doit pouvoir choisir ses activités**, ils peuvent choisir des activités en fonction de leurs envies du moment sur certains créneaux. Ils participent également à l'élaboration des programmes d'activités tout au long de l'année. Plus acteur et moins consommateur !
- **Une stabilité et une permanence entre l'équipe du mercredi et celle des autres temps d'accueil**, les équipes sont complétées par des animateurs vacataires et stagiaires. Ils sont recrutés lorsque la fréquentation est en augmentation. (Cf. organigramme).

• **Une gratuité et/ou une modularité des tarifs**, depuis la fin des TAP un tarif spécial mercredi matin (-50 %) a été mis en place. (Cf. tarifs en p. j.) Et la municipalité a choisi de maintenir ce tarif très avantageux. Une modulation en fonction du Quotient est également appliquée

(Ex. au QF.3) :

- Mercredi matin : **2.75 €** au lieu de 4.82 €
- Mercredi journée avec repas : **10.61 €** au lieu de 12.24 €
- Demi-journée à l'Accueil de Loisirs : **4.82 €**
- Journée avec repas à l'Accueil de Loisirs : **12.24 €**

cf. annexes Tarifs et QF.

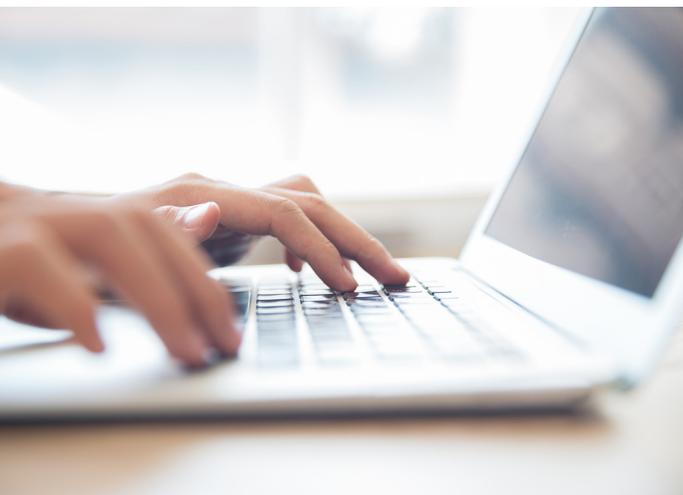
• **L'accueil de tous est primordial (faibles revenus, handicap...)**, les tarifs sont modulés en fonction du Quotient Familial et une réduction spécifique aux enfants bénéficiaires de l'AEEH.

L'étendue importante de la commune et la distance géographique entre les administrés et les différentes structures d'Accueil Collectif de Mineurs sont un facteur que nous avons dû prendre en considération. Ainsi, grâce à l'aide de la CAF, la mise en place d'un service de transport entre les territoires historiques de Plumélieu et de Bieuzy a pu voir le jour. Ainsi la distance ne devient plus un frein pour la fréquentation des différentes structures.

Afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap, une convention CAF (dispositif, Fonds Publics et Territoires) nous permet de prévoir un animateur « supplémentaire » pour compléter les équipes.

• **L'intégration des intervenants du territoire dans les activités (Pôle culturel, services techniques, associations...)**, la valorisation et la découverte du tissu associatif font intégralement parties des intentions éducatives de la volonté politique.

• **La mise en place d'une politique d'information auprès des usagers permet aux familles de suivre l'actualité du Pôle Éducation Enfance et Jeunesse :**



- Le site internet de la commune de Plumélieu-Bieuzy : www.plumelieu-bieuzy.bzh rubrique « education-enfance-jeunesse Enfance » ;
- Le Portail Familles ;
- Des comptes Facebook et Instagram ;
- Les affichages et les programmes.

5. Évaluation du projet

1. LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation du projet éducatif résulte d'un engagement du territoire à s'imprégner des objectifs à atteindre et à développer des actions éducatives qui en découlent. C'est une composante incontournable de toute procédure territoriale, l'évaluation permet de définir en amont les modalités de validation, de vérifier l'adéquation aux objectifs et de mesurer la pertinence

Tout au long du projet éducatif des questionnaires seront distribués aux enfants afin qu'ils expriment leur avis sur les activités auxquelles ils viennent de participer. Il ne s'agit pas d'une évaluation de l'animateur en tant que tel, mais réellement de l'activité.

Régulièrement les familles reçoivent également un questionnaire en ligne portant sur l'ensemble des structures d'accueil.

Tout au long de l'année, le projet sera en constante évaluation afin de déterminer son adéquation :

- Objectif de fonctionnement atteint : organisation matérielle et locaux, personnels, temporels (respectés) ;
- Objectifs pédagogiques et éducatifs atteints : questionnaires auprès des enfants, la famille et du personnel intervenant, répartis sur court, moyen et long terme ;
- Respect du budget prévisionnel.

2. AJUSTEMENTS

En fonction des observations, bilans et résultats des différents temps d'évaluation, le projet pourra voir sa teneur évoluer afin de répondre à la réalité du terrain et des besoins des familles. Selon la portée de la modification, un avenant au projet initial pourra se faire par adjonction.

LEXIQUE

- ACM : Accueil Collectif de Mineurs
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
- BAFA : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur
- BAFD : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur
- BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- BPJEPS LTP : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention Loisirs Tous Publics
- BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CMJ : Conseil Municipal Jeunes
- COPIL : Comité de Pilotage
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion et du Sport
- DPEEJ : Directeur du Pôle Éducation Enfance Jeunesse
- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- PEDT : Projet Éducatif Territorial
- PEEJ : Pôle Éducation Enfance Jeunesse
- QF : Quotient Familial
- RPE : Relais Petite Enfance
- TAP : Temps d'Activités Périscolaires
- CTG : Coopération Territoriale Globale
- PRH56 : Pôle Ressource Handicap 56
- EJ : Espace Jeunes

Tarifs et barèmes applicables au 01/09/2023

Mercredi en période scolaire

Accueil de Loisirs (2-8 ans), l'Activ'Jeunes (8-17 ans), Espace Jeunes (dès le collège) et Projet Jeunes (14-17 ans)

Quotient Familial	Q,F 1 < 600		600 <Q,F2< 800		800 <Q,F3< 1000		1000 <Q,F4< 1200		1200 <Q,F5< 1500		Q,F6 >1500 & non renseigné	
	SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH	
Journée + repas normal	7,95 €	8,63 €	8,27 €	8,99 €	9,76 €	10,61 €	11,26 €	12,24 €	11,81 €	12,84 €	12,77 €	13,88 €
Le matin sans repas	1,82 €	1,98 €	2,01 €	2,18 €	2,52 €	2,75 €	3,02 €	3,29 €	3,32 €	3,61 €	3,78 €	4,11 €
L'après-midi sans repas	3,32 €	3,61 €	3,63 €	3,72 €	4,43 €	4,82 €	5,43 €	5,91 €	5,68 €	6,18 €	6,18 €	6,72 €
Accueil anticipé et Accueil différé	Q,F < 800		0,46 €	0,50 €	800 <Q,F< 1500		0,51 €	0,55 €	Q,F>1500		0,56 €	0,61 €
Par tranche de 15 minutes												
Cotisation Espace Jeunes & Chantiers Loisirs & Projet Jeunes	Annuelle						2,08 €					

Vacances Accueil de Loisirs (2-8 ans)

Quotient Familial	Q,F 1 < 600		600 <Q,F2< 800		800 <Q,F3< 1000		1000 <Q,F4< 1200		1200 <Q,F5< 1500		Q,F6 >1500 & non renseigné	
	SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH	
Journée + repas normal	9,05 €	9,84 €	9,25 €	10,06 €	11,26 €	12,24 €	13,27 €	14,42 €	13,78 €	14,98 €	14,78 €	16,07 €
La demi-journée sans repas	3,32 €	3,61 €	3,42 €	3,72 €	4,43 €	4,82 €	5,43 €	5,91 €	5,68 €	6,18 €	6,18 €	6,72 €
Accueil anticipé et Accueil différé	Q,F < 800		0,46 €	0,50 €	800 <Q,F< 1500		0,51 €	0,55 €	Q,F>1500		0,56 €	0,61 €
Par tranche de 15 minutes												

Vacances Activ'Jeunes (8-17 ans), Espace Jeunes (dès le collège) & Projet Jeunes (13-17 ans)

Quotient Familial	Q,F 1 < 600		600 <Q,F2< 800		800 <Q,F3< 1000		1000 <Q,F4< 1200		1200 <Q,F5< 1500		Q,F6 >1500 & non renseigné	
	SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH	
Activité Activ'Jeunes (sans repas)	1,82 €	1,98 €	2,01 €	2,18 €	2,52 €	2,75 €	3,02 €	3,29 €	3,32 €	3,61 €	3,78 €	4,11 €
	4,12 €	4,48 €	4,22 €	4,59 €	4,26 €	4,64 €	5,32 €	5,79 €	5,58 €	6,06 €	6,28 €	6,82 €
	5,13 €	5,57 €	5,23 €	5,68 €	5,27 €	5,74 €	7,34 €	7,99 €	7,59 €	8,25 €	8,29 €	9,01 €
	7,34 €	7,76 €	7,29 €	7,92 €	7,34 €	7,99 €	9,36 €	10,17 €	9,60 €	10,44 €	10,30 €	11,19 €
	9,15 €	9,94 €	9,25 €	10,06 €	9,30 €	10,11 €	11,37 €	12,36 €	11,62 €	12,63 €	12,31 €	13,38 €
	11,16 €	12,14 €	11,26 €	12,24 €	11,32 €	12,30 €	12,37 €	13,45 €	13,62 €	14,81 €	14,33 €	15,58 €
	Sorties exceptionnelles: tarif unique quelque soit le QF											
Accueil anticipé et Accueil différé	Q,F < 800		0,46 €	0,50 €	800 <Q,F< 1500		0,51 €	0,55 €	Q,F>1500		0,56 €	0,61 €
Par tranche de 15 minutes												
Cotisation Espace Jeunes & Chantiers Loisirs & Projet Jeunes	Annuelle						2,08 €					
Stages	Un stage = 2 ou 3 demi-journées indivisibles, chaque demi-journée est à un tarif unique indiqué sur le détail du stage											

Camps

	QF1 <600	600 <QF2< 800	800 <QF3< 1000	1000 <QF4< 1200	1200 <QF5< 1500	QF6 >1500
SEJOUR BROCELIANDE	144,56 €	146,64 €	147,68 €	153,92 €	168,48 €	176,80 €
MINI-CAMP	62,40 €	64,48 €	65,52 €	79,04 €	81,12 €	87,36 €
CAMP KOH-LANTA	109,20 €	111,28 €	112,32 €	132,08 €	134,16 €	142,48 €
CAMP SPORTIF	134,16 €	136,24 €	137,28 €	143,52 €	158,08 €	166,40 €
CAMP EQUITATION	134,16 €	136,24 €	137,28 €	143,52 €	158,08 €	166,40 €
CAMP CIRQUE	134,16 €	136,24 €	137,28 €	143,52 €	158,08 €	166,40 €
CAMP PLAGES	111,28 €	113,36 €	114,40 €	132,08 €	134,16 €	142,48 €
CAMP MOTOCROSS	154,96 €	157,04 €	158,08 €	164,32 €	178,88 €	187,20 €
SEJOUR ZOO	154,96 €	157,04 €	158,08 €	164,32 €	178,88 €	187,20 €

Temps périscolaires avant et après l'école (Simone Veil & Roland le Merlus)

	SI AEEH		SI AEEH		SI AEEH							
Accueil anticipé et Accueil différé	Q,F < 800		0,46 €	0,50 €	800 <Q,F< 1500		0,51 €	0,55 €	Q,F>1500		0,56 €	0,61 €
Par tranche de 15 minutes												

Restauration Scolaire, mercredi et vacances

Repas	3 enfants même jour	3,39 €	Tarif normal	3,55 €	Imprévu	4,91 €	Pique-nique	1,04 €
-------	---------------------	--------	--------------	--------	---------	--------	-------------	--------

Toutes structures : majoration hors commune

Extérieurs commune	Supplément de +25% sur le tarif correspondant au QF
--------------------	---

Toutes structures: majorations en cas de retard et d'absence ou non-inscription répétées et abusives

Avant que cette majoration soit appliquée, la famille aura été prévenue plusieurs fois par écrit par le Pôle Education, Enfance et Jeunesse.

Accueil anticipé et Accueil différé	Q,F < 800		1,49 €	800 <Q,F< 1500		1,65 €	Q,F>1500		1,81 €		
Par tranche de 15 minutes											
Retard (accueil ou activités)	Par tranche de 15 minutes de retard		5,47 €								
Repas	7,11 €										

Mairie de Plumélieu-Bieuzy
4 Place du Général de Gaulle
56930 Plumélieu-Bieuzy

Tél. : 02 97 51 80 28
Email : accueil@plumelieu-bieuzy.bzh
www.plumelieu-bieuzy.bzh